



Direccte PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Présentation des travaux du COSAR

Nicole Grolleau - DIRECCTE

Jean-Marie Laneyrie - Rhizome

La Timone - 24 juin 2014



Le contexte du COSAR

Engager une démarche concertée et coordonnée avec l'ensemble des acteurs de la santé au travail en vue de créer les conditions favorables à la mise en œuvre de cette réforme

- Réforme de la médecine du travail
 - Loi du 20 juillet 2011
 - Décrets du 30 janvier 2012
 - Arrêtés du 2 mai 2012
- Initiative du Pôle T de la DIRECCTE Paca

L'initiative de la DIRECCTE

De l'élaboration d'un premier diagnostic sur le contexte et les priorités de la réforme

- Réalisation du diagnostic (Décembre 2011 - Février 2012), au travers des auditions
 - De Président et directeurs de SSTI
 - De MDT
 - De Partenaires sociaux
 - De la CARSAT
 - De l'ORS
- Eléments du rapport établi
- Identification de pistes de travail

Un Etat des lieux

De l'élaboration d'un premier diagnostic sur le contexte et les priorités de la réforme

Prise en compte de la posture des acteurs à l'égard de la réforme

- Une réforme indispensable et attendue
 - Qui certes, ne résout pas les problématiques liées
 - A la démographie médicale
 - A la périodicité et l'aptitude
 - A la place de la clinique médicale dans la santé au travail
 - A l'avenir des agréments des SST
 - Mais permet d'ouvrir une prospective sur
 - La qualité du service rendu
 - Les priorités de santé au travail
 - Le chantier de la pénibilité

Un Etat des lieux

De l'élaboration d'un premier diagnostic sur le contexte et les priorités de la réforme

Une réforme qui impacte les SST inter-entreprises mais aussi l'ensemble des composantes du système SST

- *1 - Un levier : la contractualisation pour clarifier les relations*
-

- Un cadre global et commun à définir
- Un contrat support à de véritables engagements réciproques
- Une démarche d'évaluation à instaurer de façon systématique (sur des critères et indicateurs partagés)

Un Etat des lieux

De l'élaboration d'un premier diagnostic sur le contexte et les priorités de la réforme

2 - Un enjeu à investir : langage et outils communs

- Partir des besoins de santé et de prévention
- Développer des outils fiables de mobilisation des données
- Confronter les données pour une meilleure compréhension des leviers d'action et de prévention

Un Etat des lieux

De l'élaboration d'un premier diagnostic sur le contexte et les priorités de la réforme

3 - Le projet de service : un cadre structurant

- Un projet d'action cohérent (et non pas une juxtaposition d'actions)
- Un projet fédérateur pour les équipes de santé au travail
- Une meilleure visibilité de l'action au sein d'un environnement mieux identifié
- Une définition partagée du cadre et des limites de l'action
- Un outil de programmation...mais aussi d'anticipation

Un Etat des lieux

De l'élaboration d'une premier diagnostic sur le contexte et les priorités de la réforme

4 - Des évolutions professionnelles à conforter et à préciser

- Les médecins du travail
 - Prévention/Clinique médicale
 - Animation de l'équipe pluridisciplinaire
- Les infirmières du travail
 - Positionnement au sein des équipes de santé au travail
 - Sans substitution et en complémentarité
 - Des conditions d'intervention à préciser et à partager
- Les IPRP
 - Des compétences à déterminer au regard du projet de service
 - Un pilotage coordonné
- Les secrétaires, assistantes médicales ou assistantes de santé au travail
 - A préciser
- L'émergence de nouveaux métiers
 - Chargés des relations entreprises, médecins spécialistes, statisticiens, épidémiologistes, référents EVREST, etc...
- Les directeurs

Un Etat des lieux

De l'élaboration d'un premier diagnostic sur le contexte et les priorités de la réforme

5 - Le débat sur la posture d'animateur et de coordinateur des médecins

- Des acceptations diverses : manager, animer, organiser...
- De nouvelles coordinations et organisations à éprouver
- Du temps pour animer...pris sur quelles tâches ?
- La question des responsabilités du médecin

Un Etat des lieux

De l'élaboration d'une premier diagnostic sur le contexte et les priorités de la réforme

6 - De nouvelles modalités d'intervention en perspective...

- L'équilibre entre les consultations et l'action en milieu de travail
- La traçabilité des expositions
- La surveillance et la veille sanitaire
- L'utilisation « raisonnée » des écrits du médecin à l'employeur
- La mobilisation des relais internes : CHSCT/DP, « salarié compétent », ...

Un Etat des lieux

De l'élaboration d'un premier diagnostic sur le contexte et les priorités de la réforme

7 - La gouvernance des SST inter-entreprises

- Quid des effets sur le paritarisme ?
- L'identité et la valeur ajoutée de la commission de contrôle
- La mobilisation et la formation des administrateurs, compte tenu de l'évolution des missions des SSTi

6 chantiers pour conduire la réforme

Six chantiers prioritaires

1. Partager une cartographie commune sur le système régional de santé, de sécurité et de prévention au travail
2. Déterminer un cadre régional pour les futurs CPOM
3. Construire les fondements d'un outil diagnostique régional des besoins de santé au travail et de prévention professionnelle
4. Bâtir une stratégie d'action concertée pour développer la traçabilité des expositions
5. Mutualiser et conforter les stratégies d'intervention envers les TPE
6. Initier une démarche prospective de GPPEC - Gestion Prévisionnelle et Prospective des Emplois et des Compétences

6 chantiers pour conduire la réforme

Un pilotage multi-partite

1. Des représentants de la DIRECCTE Paca (Médecin inspectrice du travail et deux inspectrices du travail, dont l'une en Unité Territoriale)
2. Des présidents de services de santé au travail interentreprises
3. Des directeurs de services de santé au travail interentreprises
4. Des médecins du travail, dont des médecins du travail coordonnateurs et des médecins du travail référents EVREST PACA
5. Des représentants (un titulaire et un suppléant) des organisations patronales
6. Des représentants (un titulaire et un suppléant) des organisations syndicales
7. Des représentants des différentes institutions concernées : CARSAT, OPPBTP, Act Méditerranée, ORS, Faculté de médecine, Institut Régional du Travail.

Un COSAR doté de 5 Commissions

Commission 1	<ul style="list-style-type: none">• Information, sensibilisation et accompagnement des entreprises
Commission 2	<ul style="list-style-type: none">• Développement d'outils et d'indicateurs sur les besoins de santé et de prévention des risques professionnels
Commission 3	<ul style="list-style-type: none">• Mutualiser et développer les pratiques de traçabilité des expositions individuelles et collectives
Commission 4	<ul style="list-style-type: none">• Elaboration d'un cadre régional concerté pour les futurs CPOM
Commission 5	<ul style="list-style-type: none">• Le développement d'une offre de formation régionale



Commission 1

Information,
sensibilisation et
accompagnement des
entreprises

Des Objectifs

- Définir une stratégie de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la région

↳ *les employeurs*

↳ *les salariés*

↳ *leurs représentants*

aux enjeux et aux
modalités de la réforme



Commission 1

Information,
sensibilisation et
accompagnement des
entreprises

Des Résultats

- Expérimentation menée en situation réelle, au sein d'une entreprise de taille moyenne, afin d'identifier les besoins et les difficultés d'accompagnement des PME en matière de prévention primaire



Commission 1

Information,
sensibilisation et
accompagnement des
entreprises



Des Résultats

- Elaboration d'une plaquette d'information destinée aux TPE et PME
 - ↪ *Exigences de Prévention*
 - ↪ *Un acteur essentiel : le SST*
 - ↪ *Un partenariat à construire*
 - ↪ *Des Compétences Multiples*



Commission 2

Développement d'outils et d'indicateurs sur les besoins de santé et de prévention des risques professionnels

Des Objectifs

- Définir des repères et des outils communs permettant aux services de mieux investir l'analyse des besoins de santé au travail sur leurs territoires



Commission 2

Développement d'outils et d'indicateurs sur les besoins de santé et de prévention des risques professionnels

Faciliter le travail de production des diagnostics de santé travail

Des Résultats

- Un recensement d'un ensemble d'indicateurs susceptibles d'être mis en œuvre au sein des Services de Santé au travail

↳ *permettre aux services d'envisager concrètement un développement harmonisé d'un système de connaissances sur la santé au travail*



Commission 3

Mutualiser et développer
les pratiques de traçabilité
des expositions
individuelles et collectives

Des Objectifs

- Mettre en commun les expériences éprouvées en matière de traçabilité
- Favoriser la recherche de modalités pratiques pour progresser sur ce champ
- Définir des repères et des outils communs permettant aux services de mieux investir l'analyse des besoins de santé au travail sur leurs territoires



Commission 3

Mutualiser et développer
les pratiques de traçabilité
des expositions
individuelles et collectives

*Opérationnaliser les questions
relatives à la traçabilité*

Des Résultats

- Les travaux conduits sur la traçabilité ont permis :
 - de participer à la construction d'un langage commun sur cette problématique d'actualité
 - de faire un recensement des bonnes pratiques d'ores et déjà en place et d'identifier des pistes de progrès
(14 recommandations)
 - Parmi ces recommandations, certaines nécessiteront la mise en place de groupes de travail/réflexion complémentaires



Commission 4

Elaboration d'un cadre
régional concerté pour les
futurs CPOM

Des Objectifs

- Définir un socle commun à l'ensemble des CPOM, de façon à cultiver une cohérence régionale



Commission 4

Elaboration d'un cadre régional concerté pour les futurs CPOM

Une approche concertée de la contractualisation

Une cohérence régionale entre les différents CPOM, tout en respectant le projet de chaque service

Des Résultats

- Elaboration d'un document de cadrage commun aux CPOM approuvé par les différentes parties à la négociation
(DIRECCTE, CARSAT, et SSTI)



Commission 4

Elaboration d'un cadre régional concerté pour les futurs CPOM

Une approche concertée de la contractualisation

Une cohérence régionale entre les différents CPOM, tout en respectant le projet de chaque service



Des Résultats

- Les services de santé au travail se sont entendus pour intégrer, au sein de chaque CPOM, deux thématiques transversales investies conjointement par l'ensemble des services de la région :
 - l'amélioration concertée du suivi des populations **intérimaires** (notamment par la mise en place d'un portail intérimaire et la diffusion d'une fiche de liaison reprenant des informations communes)
 - le développement de la fiche d'entreprise en perspective de l'amélioration des **diagnostics des besoins de santé au travail**



Commission 5

Développement
d'une offre de formation
régionale

Des Objectifs

- Identifier les besoins de formation et les parcours à mettre en place en vue de créer les conditions d'une professionnalisation de l'ensemble des acteurs, au regard des exigences de la réforme



Commission 5

Développement d'une offre de formation régionale

Des Résultats

- Des besoins identifiés

- ↳ La gestion, le pilotage et la méthodologie de projet, les méthodes d'accompagnement du/au changement

- ↳ L'animation d'équipes, de collectifs (*écoute mutuelle, échanges...*), et le travail collaboratif

- ↳ La médiation, la négociation

- ↳ Le management et la coordination (*entre les compétences, entre les équipes*)

- ↳ La gestion prévisionnelle et prospective des compétences (*notamment une maîtrise des outils de la GPEC*)



Commission 5

Développement d'une offre de formation régionale

*Mise en œuvre de
formations adaptées*

*Permettre aux différents
métiers d'acquérir de
nouveaux repères
professionnels*

Des Résultats

- Des formations de type «méthodologique» :
 - La démarche de projet de service
 - La coordination de projet, la formation de chef de projet
 - La gestion ou l'animation de projets
 - La communication.
- Des formations de type technique (*épidémiologie*), ou d'adaptation/qualification à de nouveaux métiers/fonctions (*Assistante de santé au travail, infirmière, tutorat pour les médecins*)



Une méthode qui porte ses fruits

*Identifier et cartographier
l'ensemble des ressources
mobilisables au service des
professionnels*

Elaboration (*en cours de finalisation*)
d'un répertoire de l'ensemble des
acteurs et des instances de santé
au travail en région

- 1. *l'intitulé de l'organisme*
- 2. *ses missions*
- 3. *ses champs d'intervention*
- 4. *ses objectifs*
- 5. *ses moyens d'intervention*
- 6. *sa couverture régionale et infra-régionale*
- 7. *la procédure de saisine de cet acteur*
- 8. *un exemple de sollicitation*
- 9. *un exemple d'intervention*

En conclusion

Une Plateforme commune à tous les services de Santé Interprofessionnels de PACA-Corse



Le COSAR - qui devait à l'origine être un espace provisoire - se voit aujourd'hui pérenniser pour :

- 1. Produire un bilan concerté sur l'état d'avancement de la réforme*
- 2. Maintenir la dynamique d'échange et de partenariat engagée et appréciée par tous*